



LES CLÉS POUR COMPRENDRE

Taxonomie sociale

La plateforme sur la finance durable mandatée par la Commission européenne (PSF) a présenté ses propositions issues du Sous-Groupe taxonomie sociale à la fin du mois de février dernier. L'objectif est de guider les investisseurs pour mieux orienter les capitaux vers des activités contribuant à atteindre des objectifs sociaux et notamment les 17 ODD des Nations Unies et ainsi participer à la transition juste. Le document esquisse des grands objectifs sociaux et des activités économiques qui permettraient de les atteindre et pour lesquelles des critères de "contribution substantielle" devraient être définis ainsi qu'un principe de Do No Significant Harm (DNSH) – ne pas porter préjudice – et des minimum safeguards. Nous ne sommes qu'au début du processus et les débats promettent d'être longs avant un texte définitif adopté par la Commission européenne.



CHIFFRES CLÉS

250

contributions à la consultation de la Plateforme sur la taxonomie sociale

10

membres du sous-groupe sur la taxonomie sociale de la Plateforme Finance durable

2025

date d'une éventuelle proposition de législation

3

grands textes de référence pour la taxonomie sociale

TROIS GRANDS OBJECTIFS SOCIAUX

Le travail décent tout au long de la chaîne de valeur

Bien-être et qualité de vie de clients et des utilisateurs

Communautés durables et inclusives

LES ENJEUX DE LA TAXONOMIE SOCIALE

01 LA TAXONOMIE SOCIALE N'EST PAS « SCIENCE BASED »

La taxonomie sociale constitue un chantier plus complexe que la taxonomie verte car celle-ci n'est pas « science based » (basée sur la science). Quelques pistes existent néanmoins, La taxonomie serait ainsi déclinée en une multitude de sous-objectifs. Par exemple, et entre autres, le dialogue social, la formation continue, et des salaires vitaux pour le travail décent, et l'accès à la santé, l'éducation et au logement pour les clients/utilisateurs finaux. Cette structure par stakeholder a l'avantage de coller aux recommandations de l'EFRAG, qui travaille actuellement sur une proposition de set d'indicateurs à intégrer dans la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) sur le reporting extra-financier des entreprises.

02 QUELLE ARTICULATION AVEC LA TAXONOMIE VERTE ?

L'articulation des deux taxonomies sera primordiale mais n'est pas encore définitivement tranchée. Deux options semblent sur la table :

- celle de l'introduction de minimum safeguards environnementaux en miroir des minimum social safeguards existant dans la taxonomie verte ;
- la mise en place d'un principe de non-nuisance (DSNH) des activités sociales sur l'environnement (et inversement).

RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS

- Nous ne sommes qu'au début du processus de taxonomie sociale : les choses se mettront en place dans les 4 prochaines années – inutile de se précipiter.
- Ce temps est nécessaire pour espérer avoir un minimum de rigueur et de confiance dans cette notion.
- La notion de transition juste apparaît en filigrane de la question de la taxonomie sociale.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [Le rapport sur la taxonomie sociale de la Plateforme durable](#)
- [La composition du sous-groupe de la Plateforme finance durable sur la taxonomie sociale](#)
- [Le site de Finance- Watch](#)
- [Le papier du Green Hub de Natixis sur la taxonomie sociale de 2021](#)

